

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DECISION DU MAIRE N° 2024-D023

### Espace de loisirs - Clôture derrière les vestiaires du terrain de jeu

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2024 de la commune,

Vu la proposition reçue,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une nouvelle clôture située derrière les vestiaires du terrain de jeux,

### **DECIDE**

**Article n°1 :** La société CLOTURES BLOT-CHAUVIN, dont le siège social est situé à Flée - 3 allée de la croix bodin - est retenue pour la fourniture et la pose d'une clôture située derrière les vestiaires du terrain de jeux.

**Article n°2 :** Le montant de la dépense s'élève à 9 257.25€ hors taxes soit 11 108.70€ toutes taxes comprises.

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 22/03/2024

Le Maire,  
Monique TROTIN

